

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)

Historique du concours :

« Concours général de la nouvelle République » la formule de l'historien Henri Rousso dans son ouvrage Le syndrome de Vichy, a le mérite de souligner le rôle dans ce domaine du changement de régime intervenu en 1958. Mais depuis sa création, le concours a connu bien des évolutions majeures s'inscrivant dans une continuité tout en manifestant un souci d'adaptation permanent.

En effet, ce n'est que progressivement que s'est imposée l'idée de créer une épreuve scolaire portant sur la Résistance et la Déportation. En novembre 1955, la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance (CNCVR) a adopté dans son assemblée générale une motion demandant aux pouvoirs publics de créer un prix qui s'inscrirait dans les programmes d'instruction civique, et qui contribuerait à leur rénovation pédagogique.

À la suite de cette motion, des prix de la Résistance sont décernés dans un certain nombre de départements à l'initiative des sections locales de la CNCVR, tandis qu'en 1958 cette association demande la création d'un prix national. La CNCVR, rejointe par d'autres associations (le Réseau du Souvenir et la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance) organise en 1960 dans une trentaine de départements, la première session d'un prix national. En 1961, le ministre de l'Éducation nationale, ancien de la France Libre, Lucien Paye, officialise ce prix de la Résistance et lui confère un caractère national. Louis François est alors nommé président du jury national.

Depuis 1961, les thèmes proposés alternent régulièrement Résistance et Déportation, sans oublier le thème de la France libre (1971, 1976, 1980, 1984, 1988, 1990, 2004) et l'ouverture sur l'éducation civique (1969, 1974, 1978, 1979, 1981, 1985, 1989, 1995), en suivant le plus souvent le calendrier des commémorations : création du Conseil national de la Résistance, Libération et débarquement, libération des camps et découverte du système concentrationnaire. Le choix des thèmes reflète, avec un certain décalage, l'historiographie de la Seconde Guerre mondiale ; ainsi, l'étude des camps d'extermination et du génocide apparaît dans les années 1990.

En 1979 Louis François, alors Inspecteur général d'histoire-géographie, décide d'introduire une nouvelle épreuve : la réalisation de dossiers collectifs. Destinée à renouveler les méthodes et les pratiques pédagogiques, à développer le travail en groupe et à responsabiliser les élèves, cette innovation oriente le concours vers le recueil de témoignages, l'écoute de la parole des témoins, et suppose par conséquent une réflexion sur l'utilisation du témoignage comme source de connaissances.

Exemple quasi unique en Europe d'un concours scolaire à grande échelle consacré à la Seconde Guerre mondiale, le concours de la Résistance apparaît bien le produit d'une histoire, d'abord celle de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale dans toutes ses dimensions, mais aussi de la pédagogie en usage dans les classes ainsi que de la mémoire conservée par les associations d'anciens résistants et déportés présentes dès les origines du concours.

Bibliographie : On pourra se reporter à la contribution de Denis Mazzucchetti sur le Concours National de la Résistance lors de la journée d'études du Centre d'études d'histoire de la Défense, publiée dans le numéro 28 des cahiers du CEHD en 2006

Ce numéro des cahiers du CEHD est téléchargeable sur le site :

<http://www.cehd.sga.defense.gouv.fr/>

Un Concours à forte audience :

Depuis une décennie , la participation au concours oscille entre 35000 à plus de 60000 candidats. Inégale selon le type d'établissement (la participation en collège est plus forte qu'en lycée) selon les régions, et selon le thème de l'année ,cette participation se maintient à un niveau élevé et fait du Concours National de la Résistance et de la Déportation le concours le plus important en terme de participation parmi ceux organisés par le ministère de l'Education Nationale.

Aujourd'hui, le CNRD fonctionne grâce au dévouement des associations de résistants et de déportés, à l'implication des enseignants, essentiellement d'histoire géographie, et au soutien de l'institution « Education Nationale » à tous les niveaux. Le Jury national, dont l'activité bénéficie du soutien constant apporté par l'Association des Professeurs d'Histoire et Géographie, représentée en son sein, est aujourd'hui présidé par Joëlle Dusseau , IGEN d'histoire-géographie.

Le Concours 2007/2008 :

Pour le concours 2007-2008, qui s'adresse aux classes des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel, agricole et aux classes de troisième, le jury national propose le thème suivant :

L'aide aux personnes persécutées et pourchassées en France pendant la seconde guerre mondiale : une forme de résistance.

Ce thème peut être l'occasion de réfléchir, entre autres, sur les aspects suivants de la résistance. Prisonniers de guerre évadés, aviateurs alliés en fuite, résistants pourchassés ou souhaitant poursuivre le combat hors de métropole, étrangers réfugiés, juifs, tziganes, francs-maçons, réfractaires au STO ... ont été aidés par de nombreux Français. Ces sauveteurs, qui ont souvent payé de leur vie des gestes essentiels de solidarité et d'humanité, venaient de tous les horizons, avec des motivations diverses, et n'appartenaient pas forcément à un mouvement ou un réseau organisé.

Les recherches des élèves pourront porter sur les témoignages locaux recueillis ou lus. Il leur reviendra de présenter les formes d'actions prises par cette résistance et d'analyser les valeurs qui sous-tendent de tels actes.

Le thème proposé par le jury national s'applique, en l'état, aux épreuves collectives. En ce qui concerne les épreuves individuelles, ce sont les jurys départementaux qui conçoivent des sujets en rapport étroit avec le thème général.

Pour tenir compte de l'évolution des épreuves d'histoire, de géographie et d'éducation civique aux divers examens de l'enseignement secondaire, les sujets départementaux devront proposer soit une composition, soit une étude de documents donnant lieu à des questions et à la rédaction d'un texte argumenté.

Le règlement :

1. Le concours est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'aux élèves des établissements d'enseignement agricole, des établissements relevant du ministère de la défense et des établissements français à l'étranger.

2. Catégories de participation

Le concours comporte quatre catégories de participation :

- Première catégorie : classes de tous les lycées. Réalisation d'un devoir individuel en classe- durée 3 h 30 ;

- Deuxième catégorie : classes de tous les lycées. Réalisation d'un travail collectif portant sur le thème énoncé ci-dessus ;

- Troisième catégorie : classes de troisième. Rédaction d'un devoir individuel en classe- durée : 2 h 30 ;

- Quatrième catégorie : classes de troisième. Réalisation d'un travail collectif portant sur le thème énoncé ci-dessus.

Pour les deuxième et quatrième catégories, le jury national ne retiendra que des travaux produits par deux élèves au minimum.

3. Conditions de réalisation

Les épreuves des première et troisième catégories doivent être réalisées en classe, sous surveillance, dans les temps indiqués ci-dessus. Les candidats ne disposent d'aucun document personnel pendant la composition. Ces épreuves individuelles doivent être réalisées sur des supports garantissant l'anonymat des candidats lors de l'évaluation des copies au niveau départemental. (...) Il est recommandé aux enseignants d'aider leurs élèves à préparer l'épreuve, qu'elle soit individuelle ou collective.

Les travaux collectifs peuvent être conçus dès le premier trimestre. Les candidats peuvent avoir recours à différents supports : mémoire sous forme de dossier, cassette vidéo VHS, cassette audio, cédérom, site internet, etc. Pour des raisons techniques (fragilité, sécurité...), les travaux collectifs doivent obligatoirement ne pas dépasser le format A3. Les panneaux d'exposition présentant une surface supérieure à ce format, ne seront pas examinés par le jury national. Il convient en particulier de privilégier les démarches personnelles de recherche de témoignages, notamment auprès d'anciens résistants et déportés et dans les archives départementales.

4. Envoi des travaux

La date des épreuves du Concours national de la Résistance et de la Déportation pour l'année scolaire 2007-2008 a été fixée au **vendredi 21 mars 2008**, pour les devoirs individuels. Les copies individuelles et les travaux collectifs des établissements de France (...) seront adressés par l'établissement scolaire à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, le vendredi 28 mars 2008 au plus tard. (...)

5. Prix départementaux

Les jurys départementaux, composés conformément à l'article 2 de l'arrêté cité en référence, peuvent désigner des lauréats départementaux qui reçoivent leurs prix lors d'une cérémonie organisée au chef-lieu du département le 7 mai 2008, ou à une date voisine.

En outre, les jurys départementaux désignent le meilleur travail à l'intention du jury national pour chacune des quatre catégories. Dans chacune des quatre catégories, une production et une seule, par jury départemental, sera adressée au ministère, ce qui équivaut à quatre travaux d'élèves au maximum.

Les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale envoient au plus tard le lundi 19 mai 2008 les copies et les travaux collectifs ainsi sélectionnés au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le jury départemental (...) sélectionne, à l'intention du jury national, la meilleure réalisation de chaque catégorie. Le jury départemental est souverain pour prendre toute décision quant aux résultats relatifs au palmarès départemental.

6. Jury national

Le jury national examine les travaux sélectionnés pendant l'été et établit le palmarès au cours du premier trimestre de l'année scolaire suivante.

Il décerne quatre prix et quatre mentions pour la première catégorie, quatre prix, quatre mentions pour la deuxième catégorie, quatre prix, quatre mentions pour la troisième catégorie et quatre prix et quatre mentions pour la quatrième catégorie. Le jury national est souverain de toute décision quant aux résultats relatifs au palmarès national.

Le texte intégral du règlement du Concours a été publié au BOEN n° 17 d'avril 2007 et est mis en ligne sur le site du ministère de l'Education nationale.

Préparer le CNRD :

Pour un professeur, faire le choix de préparer le CNRD avec ses élèves, c'est mettre en œuvre la possibilité de diversifier ses pratiques pédagogiques. La préparation peut faire l'objet d'un projet pédagogique dont la phase d'exécution sera répartie sur l'année scolaire.

L'objectif d'un projet sur l'année est d'initier les élèves à un travail de recherche en autonomie. Pour que le travail soit efficace, il faut que les élèves soient véritablement les maîtres d'œuvre de son élaboration. Le projet permettra aussi de sortir du collège ou du lycée et de rencontrer des partenaires extérieurs : témoins, conservateurs, archivistes ...

Dans certaines classes (classes de première générale, L et ES notamment) il peut parfaitement s'inscrire dans la procédure des Travaux Personnels Encadrés (TPE). La démarche des TPE recoupe en grande partie la conception du concours quant au projet et à l'autonomie des élèves, d'autre part, le calendrier du CNRD correspond globalement à celui des TPE. Enfin, la production finale, évaluée dans les deux cas par un jury, peut être valorisée par exemple par une exposition au sein de l'établissement.

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire d'enseignants permet de construire et de présenter aux élèves des approches différentes pour un même sujet. Il met ainsi en avant, implicitement au collège, plus explicitement au lycée, les spécificités disciplinaires mais aussi les passerelles pouvant être jetées entre celles-ci. Les productions souvent remarquables réalisées par les élèves des lycées professionnels et technologiques, maintes fois primés démontrent, s'il en était besoin, la pertinence de cette approche.

Une aide pour les enseignants et les candidats : la brochure.

Comme chaque année, les établissements scolaires (collège et lycée) recevront dans le courant du mois de novembre quatre exemplaires de la brochure préparatoire au thème du CN.R.D., réalisée à l'initiative des fondations de mémoire et d'histoire, avec le concours de nombreux partenaires (musées, associations ...). Des exemplaires sont aussi disponibles auprès des musées, associations de résistants et déportés, délégations départementales de l'ONAC.

Quelques pistes de réflexion sur le thème 2007/2008:

Les quelques pistes de réflexion qui suivent n'ont pour but que de mettre l'accent sur des points incontournables pour la réflexion des enseignants et candidats dans leurs recherches locales. Un aspect essentiel à souligner est l'importance de la prise en compte de la chronologie. De ce point de vue, les moments du basculement de l'opinion semblent être 1942, avec les rafles de l'été et l'année 1943 avec l'instauration du STO. Alors, le fossé se creuse entre la population et le gouvernement de Vichy.

Venir en aide à un persécuté ou à un pourchassé s'effectue dans des circonstances et pour des raisons très diverses. Si certains ont quelquefois conscience des implications de leur geste, pour d'autres, cela se joue dans la spontanéité d'un acte effectué dans l'urgence. Les liens personnels (voisinage, amitiés, collègues de travail ...) sont souvent déterminants tout autant que les convictions philosophiques ou idéologiques. Il faut aussi souligner l'ampleur des chaînes de solidarité qui se nouent pour assurer l'évasion des aviateurs alliés ou des enfants juifs se réfugiant dans des endroits sûrs.

Chez les sauveteurs, le passage à la résistance organisée, s'il n'est pas automatique, peut constituer le début d'un engagement; par ailleurs, le sauvetage peut se mêler à des actions de Résistance.

Les organisations de résistance ne se préoccupent pas toutes de l'aide. Du fait même de la diversité de leur origine, des conditions de leur constitution et de leur organisation, certaines donnent la priorité à d'autres formes d'actions. Pour ceux-là, la lutte directe contre l'occupant allemand ou

L'Etat français restent leur préoccupation principale et mobilisent la plus grande partie de leurs forces.

Les mouvements ne peuvent rester totalement insensibles au sort de la population, en totalité ou en partie, au nom de laquelle ils déclarent se battre : familles des résistants internés, fusillés ou déportés ; Juifs persécutés ; réfractaires au Service du travail obligatoire, etc. De par leur organisation et leur implantation régionale ou nationale, les mouvements et les réseaux sont en mesure de mettre en œuvre plus efficacement ces aides multiformes.

L'action résistante suppose une prise de risque. Cependant, celui qui décide d'aider ne le fait pas forcément en calculant les risques qu'il prend. Il peut agir par humanité, au nom de principes ou de valeurs éthiques ou religieuses qui font de son geste de solidarité une évidence que rien ne peut contrarier.

Le risque est bien présent. Certes, la menace n'est pas la même lorsque l'on cache un soldat français en fuite en 1940 dans un village de la zone non occupée et lorsqu'on cache un résistant pourchassé en 1944 dans une ville quadrillée par les polices allemandes et françaises. L'implication des sauveteurs n'est pas la même non plus. La conscience d'enfreindre la loi, en particulier celle de l'occupant, est plus forte dans le deuxième cas que dans le premier. Les complicités sont nécessairement plus nombreuses en 1944 qu'en 1940.

Malgré les menaces qui pèsent de manière de plus en plus évidente à mesure que la libération s'annonce, l'aide ne faiblit pas. Malgré l'augmentation du nombre de personnes à secourir et l'intensification de la répression, les capacités d'accueil et d'entraide progressent et permettent de sauver la plus grande partie des persécutés et des pourchassés.

Ce sont ces éléments qui doivent être présentés, sous une forme adaptée en fonction des classes, aux élèves candidats .Leur réflexion sur les documents et leurs rencontres avec les témoins en seront enrichies et déboucheront ainsi sur des productions de qualité.

Des ressources pour préparer le concours :

Des informations pratiques figurent sur le site de la Fondation de la Résistance :
www.fondationresistance.org

On y trouve notamment une bibliographie et des documents progressivement mis en ligne sur le thème du Concours. On pourra consulter, selon le choix du sujet retenu par les élèves et enseignants, les sites des principales Fondations de la mémoire et de l'histoire :

Fondation pour la Mémoire de la Déportation : <http://www.fmd.asso.fr/>

Fondation de Gaulle : <http://www.charles-de-gaulle.org/>

Fondation de la France Libre : <http://www.france-libre.net>

Fondation pour la Mémoire de la Shoah : <http://www.fondationshoah.info/>

Dans toute la France, les musées et institutions consacrés à l'histoire de la Résistance et de la Déportation mettent en ligne documents, informations complémentaires et proposent des animations pédagogiques liées à la seconde guerre mondiale et au thème du Concours .Ils peuvent proposer des rencontres avec des témoins et acteurs des événements. Leurs sites mettent en ligne de nombreuses informations et document sur le CNRD.

En Ile-de-France, on peut notamment citer :

Mémorial Leclerc-Musée Jean Moulin : <http://www.v1.paris.fr/musees/memorial/accueil/>

Musée de l'Ordre de la Libération : <http://www.ordredelaliberation.fr/>

Mémorial de la Shoah : <http://www.memorialdelashoah.org/>

Musée de la Résistance Nationale à Champigny : <http://www.musee-resistance.com/>

La Fondation de la Résistance et le musée de l'Ordre de la Libération organisent des modules pédagogiques communs , comprenant une présentation du thème de l'année avec les ressources documentaires de la Fondation et une visite du musée , avec comme fil conducteur le thème du concours .Chaque module , pour une classe ou un groupe d'élèves , s'effectue en une demi-journée , en fonction des plages horaires disponibles .Pour tout contact : Hervé Guillemet , Fondation de la Résistance : herve.guillemet@club-internet.fr

Les principales associations et fédérations de résistants et de déportés au niveau national (FNDIRP ; FNDIR...) accordent une large place au CNRD dans leurs différentes publications.

A l'échelle locale, on peut prendre contact avec le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONAC), établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Défense .Chaque service départemental met en œuvre la politique de mémoire définie au plan national .Le délégué à la mémoire combattante a la charge de valoriser l'histoire nationale et locale à travers des activités pédagogiques. Une des missions de ces délégués est la participation à l'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation.
<http://www.defense.gouv.fr/onac>

Enfin , les services d'archives des collectivités territoriales ,selon les cas , peuvent disposer de documents sur le thème du concours .On peut , en fonction des situations locales , les contacter pour organiser des séances de travail sur documents .
<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/annuaire/index.html>

Orientation bibliographique :

La bibliographie ci-dessous, très succincte, permet une approche globale du thème du Concours .Une bibliographie complète figure sur le site de la Fondation de la Résistance avec une liste de sites internet consultables, une filmographie ...:
http://www.fondationresistance.com/pages/action_pedag/concours_r.htm

Ouvrages de base sur la période :

AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (dir.) *La France des années noires*, Le Seuil, 1993. (536, 517 p.) réédition Points-Histoire, 2000.
DURAND Yves, *La France pendant la seconde guerre mondiale*, A. Colin, 1993.
MARCOT François (dir.) *Dictionnaire historique de la Résistance*, R. Laffont, 2006, 1187 p.

Ouvrages historiques :

Parmi les nombreux ouvrages, on peut citer :

ALARY Eric, *La ligne de démarcation*, Perrin .2003, 429 p.
SEMELIN Jacques, *Sans armes face à Hitler*, Payot, 1998, 274 p.
LAZARE Lucien, *Dictionnaire des Justes de France*, Yad Vashem et Fayard, 2003, 500 p.
BELOT Robert, *Aux frontières de la Liberté*, Fayard 1998 700 p.
COHEN Asher, *Persécutions et sauvetages, Juifs et Français sous l'occupation et sous Vichy*, Editions du Cerf, Paris, 1993
MULLER Jean-Marie, *Désobéir à Vichy: la résistance civile des fonctionnaires de police*, Presses Universitaires de Nancy, 1994, 144 p.

YAGIL Limore, *Chrétiens et Juifs sous Vichy (1940-1944), Sauvetage et désobéissance civile*, Collection Cerf Histoire, 2005, 766 pages.

Comité « Ecole de la rue Tlemcen », *Se souvenir pour construire l'avenir .Ils habitaient notre quartier*, Les Éditions du Colombier, 2006, 363 pages.

Revues d'histoire :

De nombreux témoignages et événements sont relatés dans les revues d'histoire, notamment régionales .On pourra évidemment consulter :

Cahiers de la Résistance A.E.R.I. / Documentation Française : deux numéros parus consacrés aux jeunes et aux femmes.

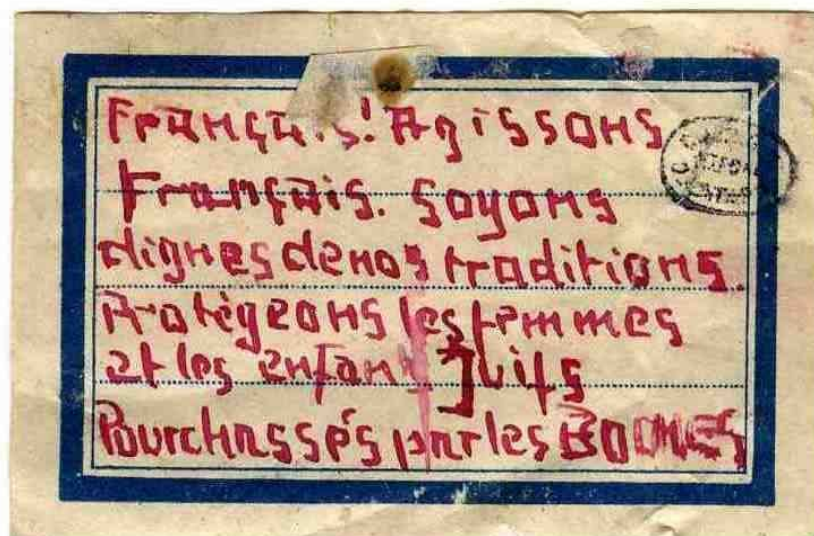
Revue d'histoire de la Shoah.

En guise de conclusion :

« Grâce à ce concours, les élèves découvrent la nécessité de devoir toujours se battre pour les valeurs défendues par la Résistance. Beaucoup des témoins qui interviennent dans les établissements insistent sur le fait que l'on n'est pas un « ancien » résistant. Le mot ancien, ils le bannissent absolument. Cette idée plaît aux élèves. Autour d'eux, aujourd'hui, se passent des choses qui nécessitent qu'ils se mobilisent contre elles. Je pense à la montée du racisme et de l'intolérance. Cet aspect sous-jacent du concours s'inscrit très exactement dans l'apprentissage du civisme. N'oublions pas que le terme « résistance » figure dans l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Donc, faire l'histoire de la Résistance, c'est participer à l'éducation civique des jeunes »

Entretien publié en décembre 1997.

Jean Gavard, I.G.E.N. honoraire, ancien président du jury national du Concours, déporté 25 319 à Mauthausen.



Source : Musée départemental de la Résistance et de la Déportation .Toulouse .

Initiative du 22 octobre 2007 :

La date du **lundi 22 octobre 2007** a été retenue pour rappeler aux élèves des lycées l'engagement de jeunes résistants.

On trouvera dans le BOEN du 30 août 2007 le texte du ministre de l'éducation nationale Xavier Darcos :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/30/MENE0701517N.htm>

Le texte, faisant référence non seulement à Guy Môquet mais aussi à Gilbert Dru et aux cinq lycéens du Lycée Buffon, précise que la lecture de la lettre de Guy Môquet, pouvant être confiée à des témoins ou des personnalités, pourra être suivie de la lecture d'autres documents. Une liste de onze documents utilisables par les enseignants est publiée en annexe.

Pour une réflexion historique sur les lettres de fusillés, on lira l'introduction de François Marcot, professeur à l'Université de Besançon, dans La vie à en mourir, lettres de fusillés et du même historien l'article consacré à la question dans le Dictionnaire historique de la Résistance (« lettres de fusillés » pages 945-947).

Le site de la Fondation de la Résistance a mis en ligne un résumé des débats et prises de position sur le sujet, avec une bibliographie sur les résistants cités dans le texte ministériel, et une contribution consacrée à la question de la Résistance de Guy Môquet par François Marcot :

www.fondationresistance.fr

Orientation Bibliographique sur la question :

Généralités sur la Résistance et la seconde guerre mondiale :

AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (dir.) *la France des années noires*, Le Seuil, 1993. (536 et 517 p.) réédition Points-Histoire, 2000.

DURAND Yves, *La France pendant la seconde guerre mondiale*, A. Colin, 1993. 190 p.

MARCOT François (dir.) *Dictionnaire historique de la Résistance*, R. Laffont, 2006, 1187 p.

Ouvrages consacrés aux jeunes dans la Résistance :

On notera la parution récente, dans la collection des « Cahiers de la résistance », de la livraison consacrée aux jeunes et la Résistance, publiée par la Documentation Française et l'AERI. La lettre de la Fondation de la Résistance a consacré un numéro spécial à ce thème en décembre 2002. (Numéro téléchargeable sur le site de la Fondation de la Résistance).

BERLIERE Jean-Marc et LIAIGRE Franck, *Le sang des communistes. Les bataillons de la jeunesse dans la lutte armée automne 1941*. Fayard, 2004, 415 p.

GRANET Marie, *les Jeunes dans la Résistance, 20 ans en 1940*, Editions France Empire, 1985, 252 p.

Ouvrages consacrés à la répression et aux résistants fusillés :

KRIVOPISSKO Guy, *La Vie à en mourir, Lettres de fusillés, 1941-1944*, Points Histoire Seuil, 2006, 334 p.

BESSE Jean-Pierre et POUTY Thomas, *Les fusillés. Répression et exécutions pendant l'occupation (1940-1944)*, Editions de l'Atelier, 2006, 197 p.

Les Fondations "de la Résistance", "pour la Mémoire de la Déportation" et "Charles de Gaulle" organisent chaque année, après les résultats du Concours National de la Résistance et de la Déportation, un **concours de la meilleure photographie d'un lieu de mémoire**.

Ce concours offre aux élèves la possibilité d'exprimer leur sensibilité aux aspects artistiques et architecturaux des lieux de Mémoire au travers de la technique photographique en prolongement de leur participation au Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Les professeurs concernés, après avoir pris connaissance du règlement de ce concours, sont sollicités pour opérer cette sélection et adresser ces documents (deux photographies maximum par candidat) avant le 14 juillet de l'année scolaire en cours en ayant soin de faire figurer au dos les noms et coordonnées de leurs auteurs ainsi que la légende de la photographie, à :

Les Fondations "de la Résistance" et "pour la Mémoire de la Déportation"
Concours de la meilleure photographie de lieux de Mémoire
30 Boulevard des Invalides
75007 PARIS

A l'issue de la sélection par notre jury les documents ne seront pas retournés.

Les trois meilleures photographies seront diffusées sur le site de la Fondation de la Résistance (www.fondationresistance.org) et sur les sites de la Fondation Charles de Gaulle (www.charles-de-gaulle.org) et de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (<http://www.fmd.asso.fr>).



Photographie de **Céline BAHR**, élève de troisième au collège Paul Bert d'Auxerre (Yonne), stèle d'Egriselles (Yonne) où furent fusillés 43 résistants entre 1942 et 1944. 1^{er} prix 2005-2006.

Notes personnelles

Notes personnelles